



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2943

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Projet de vélos partagés sur la zone industrielle (ZI) de Meyzieu pour gérer le dernier kilomètre vers l'entreprise - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2943**

commission principale : déplacements et voirie
commune (s) : Meyzieu
objet : Projet de vélos partagés sur la zone industrielle (ZI) de Meyzieu pour gérer le dernier kilomètre vers l'entreprise - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)
service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 2006, le Grand Lyon encourage une politique de management de la mobilité avec les entreprises de son territoire et la mise en place d'actions de mobilité durable issues des démarches plans de mobilité (PdM) obligatoires, depuis le 1^{er} janvier 2018, pour toute entreprise de plus de 100 salariés. Il s'agit sur les territoires économiques d'encourager les changements de pratiques de mobilité durable en mettant en œuvre des actions qui permettent aux salariés de gérer leurs déplacements "domicile-travail" et professionnels avec d'autres moyens que la voiture autosoliste.

II - Objectifs de la démarche

L'AIRM regroupe environ 220 entreprises adhérentes, pour environ 10 000 salariés. L'association propose à ses adhérents des services mutualisés, et a été précurseur d'une démarche de mobilité durable avec ses entreprises, puisqu'un plan de déplacement inter-établissements (PDIE) (devenu plan de mobilité) existe depuis 2010. Une enquête d'évaluation en 2014 a mis en évidence la part diminuée de l'usage de l'automobile puisque 20 % des salariés ont changé leurs habitudes de déplacements, dont un tiers en lien avec le PdM mis en place. De plus, l'axe "accès à l'emploi" avec une mobilité facilitée est un objectif fort pour l'AIRM.

Dans ce contexte, des expérimentations de mobilité partagée ont été lancées (communauté covoiturage, prêt de vélos "pariez sur le vélo", partage de véhicules, location de vélos partagés, etc.), permettant chaque fois d'accompagner des changements de pratiques. En particulier avec une pratique accrue du vélo puisqu'une enquête réalisée sur le territoire en 2011 a mis en lumière la place que pourrait prendre le vélo dans les déplacements "domicile-travail" : 28 % des 7 400 salariés de la zone habitent dans un rayon de 10 km et 33 % d'entre eux se disent prêts à essayer le vélo pour venir au travail.

III - Bilan des actions déjà réalisées

La Métropole de Lyon a soutenu ces démarches visant à tester de nouveaux services de mobilité sur le dernier kilomètre vers l'entreprise, le territoire de la ZI Meyzieu étant un terrain d'expérimentation idéal lié à la présence de l'arrêt de tram T3, avec sur la zone des pistes cyclables existantes et cartographiées, et la présence d'un parking vélos sécurisé.

Ainsi, une délibération n° 2014-0353, en date du 3 novembre 2014, avait encouragé la mise en place d'une location de vélos longue durée avec option d'achat final. Hélas, le coût élevé du tarif de location (malgré le soutien de la Métropole) n'a pas permis à l'expérimentation d'atteindre vraiment ses objectifs.

C'est pourquoi, à ce jour, l'AIRM souhaite initier une nouvelle démarche, plus connotée "Économie sociale et solidaire" mettant en œuvre des vélos recyclés, détournés de la déchèterie, mis à disposition quasi gratuitement aux salariés de la zone, à partir de l'arrêt de tram T3 "ZI Meyzieu".

IV - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement provisionnel

Il s'agit pour l'AIRM de proposer un projet simple et économique : le salarié à sa descente du tram T3 récupère son vélo dans le parking vélo sécurisé du parking relais (P+R) SYTRAL, fait son trajet vers l'entreprise, et l'inverse le soir.

Cent vingt vélos seront ainsi déployés, avec un dispositif de maintenance. Une communication sera mise en place auprès des entreprises pour assurer la promotion du service.

Les parties prenantes du projet sont :

- l'établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) qui aura en charge le recyclage des vélos en partenariat avec "La petite rustine" qui assurera la maintenance de la flotte,
- l'AIRM qui pilotera le projet,
- la Métropole, la Communauté de communes de l'est lyonnais (CCEL) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui accompagneront financièrement.

Il s'agit d'un projet qui répond aux triples enjeux du développement durable : social, avec le travail sur l'insertion de jeunes de l'EPIDE, environnemental, en développant de la mobilité active et un cercle vertueux de recyclage, et financier puisque le coût utilisateur sera de 10 €/an, coût de l'accès au parking vélos sécurisé.

Il est donc proposé de soutenir financièrement le projet à hauteur de 10 000 € pour l'année 2018, sachant que l'action est prévue pour durer 3 ans. Pour 2018, le budget global de l'action est de 26 400 € répartis comme suit :

Budget prévisionnel 2018			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
investissement (achat de vélos)	3 600	AIRM	3 400
maintenance des vélos	5 800	Métropole	10 000
kit sécurité	4 000	ADEME	8 000
études préalables	3 000	CCEL	5 000
frais de personnel (conduite du projet)	8 000		
promotion du service	2 000		
Total	26 400	Total	26 400

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'AIRM,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et l'AIRM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de 10 000 € correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.